

Documents à fournir en fonction du type de lot présenté

POUR LES CHEVAUX A L'ENTRAINEMENT

- La dissolution d'association et la résiliation de location, signée par tous les associés

POUR LES CHEVAUX ETRANGERS OU AYANT ETE EXPORTES

- Un certificat d'exportation à votre charge sera à réaliser à l'issue de la vente, vers le pays de destination

POUR LES POULINIÈRES

SORTANT DE L'ENTRAINEMENT	Un certificat d'aptitude à la reproduction est recommandé
PLEINES	Nous vous remercions de contrôler la date de dernier saut indiquée au catalogue, et de nous prévenir de tout écart (pdeysine@argana-trot.com) Un certificat de gestation datant de moins de 8 jours avant la vente est fortement recommandé
<u>Vendues saillie payée</u>	<ul style="list-style-type: none">○ l'attestation de saillie et la Déclaration de naissance
<u>Vendues avec un solde de saillie</u>	<ul style="list-style-type: none">○ une copie de l'attestation de saillie
SUITEES:	<ul style="list-style-type: none">○ Le foal doit impérativement être déclaré, et la prise de sang pour le contrôle de filiation faite

POUR LES FOALS

Le livret doit être édité, et le signalement graphique réalisé par un vétérinaire si le livret n'est pas encore validé

POUR LES PARTS D'ÉTALONS

- Le règlement de l'indivision faisant apparaître le numéro de la part que vous passez en vente
- Le Contrat de vente

- Vous devez prévenir le gérant de l'étalon par lettre recommandée du passage en vente de la part.

POUR LES ETALONS

- Spermogramme de l'année (recommandé)
- Test d'artérite virale (obligatoire)